

COMMUNE DE LABRUYERE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 7 AVRIL 2017, 20h – Salle communale

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 31 Mars 2017, s'est réuni le Vendredi 7 Avril 2017, à 20h, à la salle communale sous la présidence de Mme Odile DERVIER, Maire.

	Présents	Pouvoir à	Absent		Présent	Pouvoir à	Absent
Mme Le Maire	x			Aude Merle Clément	x		
Patrice Bonnin	x			Martine Meunier	x		
Robert Vittaut	x			Aline Orlandella	x		
Bruno Clémence	x			Bernard Quenot	x		
Stéphanie Le Garrec	x			Angélique Tesson	x		

Nombre de Présents en début de séance : 10

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Mme Orlandella

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 17 Février 2017 ;
- 2) Indemnité des élus ;
- 3) Encaissement de chèques : Gras Savoye et Groupama ;
- 4) Eclairage public communal : 3e tranche de travaux ;
- 5) Accessibilité de l'église : demande de subvention ;
- 6) Vote des 3 taxes (habitation – bâti – non bâti) ;
- 7) Recrutement d'une nouvelle Secrétaire de Mairie ;
- 8) Attribution d'heures complémentaires à la Secrétaire de Mairie ;
- 9) Budget primitif 2017 ;
- 10) Informations et questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 17 Février 2017

Le compte-rendu de la dernière réunion de conseil ne soulevant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

VOTANTS : 10

POUR : 10

2) Indemnité des élus

Conformément aux articles L2123-20 et suivants du CGCT, les conseillers ont à se prononcer sur l'indemnité des élus. Pour une commune inférieure à 500 habitants, l'indemnité maximale du Maire est, conformément à la loi, de 17% du taux de l'indice brut terminal de la Fonction Publique. L'indemnité du 1^{er} adjoint est fixée à 4,40 % de l'indice brut terminal, l'indemnité du 2^e Adjoint est fixée à 2,94 % de l'indice brut terminal.

VOTANTS : 10

POUR : 10

3) Encaissement de chèques : Gras Savoye et Groupama

=> Gras Savoye : encaissement d'un chèque de 44,55 € : régularisation de la cotisation de l'exercice 2016 ;

=> Groupama : encaissement d'un chèque de 240 € : remboursement complet frais d'honoraires pour un acte juridique.

VOTANTS : 10

POUR : 10

4) Eclairage public communal : 3e tranche de travaux

Une 3^e (et dernière) tranche de travaux est nécessaire pour considérer l'éclairage public communal entièrement rénové. Il s'agit de la rénovation de 3 coffrets de commande d'éclairage, en très mauvais état, pour un montant total de 6 295,12 €, subventionné à 50% par le SICECO. La partie restant à charge de la commune s'élève à 2 518,05€.

Mme le Maire demande aux Conseillers l'autorisation d'effectuer ces travaux.

VOTANTS : 10

POUR : 10

5) Accessibilité de l'église : demande de subvention

Dans le cadre de la réglementation publique sur l'accessibilité des personnes handicapées, l'église doit être accessible aux personnes à mobilité réduite. Une demande de report dans le cadre de l'Ada'p a déjà été acceptée (réunion conseil du 11/09/2015). Les travaux sont prévus pour 2018. Des devis ont déjà été établis. Mme le Maire demande aux conseillers l'autorisation de faire une demande de subvention au Conseil Départemental, au titre de « Village Côte D'or ». Aide de 50% du montant HT des travaux, avec un plancher de 2000€.

VOTANTS : 10 POUR : 10

6) Vote des 3 taxes (habitation – bâti – non bâti)

Mme le Maire propose aux conseillers une augmentation des 3 taxes pour 2017, celles-ci n'ayant pas augmenté en 2016. Une hausse de : 0,26% sur la Taxe Habitation – de 0,48% sur le Foncier Bâti et de 16,71% sur le Foncier non bâti, apporterait un produit attendu de 37 044 €. Cette augmentation se justifie d'une part par les travaux de réhabilitation de la salle communale et d'autre part par une baisse des dotations de l'Etat (- 3,20% par rapport à 2016). Après discussion et soumis au vote, le montant des taxes est approuvé.

Récapitulatif :

Taux calculé sur la valeur locative	TAUX 2015	TAUX 2016	Taux de la strate	Proposition TAUX 2017	
Taxe Hab	5,11	inchangé	10.05	5,37	+ 0,26
Foncier Bâti	9,6	inchangé	13.42	10,08	+ 0,48
Foncier Non Bâti	15,92	inchangé	36.08	16,71	+ 1,86
Produit attendu				37 044	

VOTANTS : 10 - POUR : 8 - CONTRE : 1 - ABSTENTION : 1

7) Recrutement d'une nouvelle Secrétaire de Mairie

Mme Isabelle Brun, Secrétaire de mairie, depuis le 1^{er} Janvier 2014, pour 7h hebdomadaires, a informé le Maire de son départ pour un poste similaire dans sa commune de résidence à compter du 1^{er} Août 2017. Des démarches administratives seront entreprises auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique qui publiera la vacance du poste. Mme le Maire se chargera du recrutement.

VOTANTS : 10 POUR : 10

8) Attribution d'heures supplémentaires à la Secrétaire de Mairie

Afin d'assurer une prise en main et le suivi des dossiers par une nouvelle secrétaire, Mme le Maire demande l'autorisation aux Conseillers de prévoir une attribution d'heures supplémentaires si nécessaire (7h environ en binôme).

VOTANTS : 10 POUR : 10

9) Budget primitif 2017

Le budget 2017 a préalablement été travaillé par des Conseillers, avec une synthèse et les conseils de la Trésorière. Un document de travail est remis aux conseillers et commenté. Quelques réajustements sont effectués.

Aucun gros travaux d'investissement ne sont prévus pour cette année, hormis :

- 3^e et dernière tranche de travaux de l'éclairage public : 2 518,05€ (voir point 4)
 - Mise en place d'un ossuaire, jardin du souvenir au cimetière et remplacement du panneau affichage extérieur de la Mairie pour un montant total de 4 094,75 € HT (subvention accordée de 2000€ par la Sénatrice A. Catherine Loisier)
- Ainsi le budget primitif s'équilibre comme suit :

- Investissement : 49506.50€
- Fonctionnement : 120323.95 €

Soumis au vote, ce budget 2017 est adopté :

VOTANTS : 10 POUR : 10

10) Informations

→ **Elections Présidentielles : organisation du bureau de vote des 2 tours - Jusqu'à 19h**

	23 Avril 2017	7 Mai 2017
8h – 10h	M. Vittaut – Mme Merle-Clément	M. Guiot – Mme Merle Clément
10h – 12h	M. Clémence – Mme Le Garrec	Mme Meunier – M. Clémence
12h – 14h	Mme Orlandella – Mme le Maire	Mme Tesson – Mme Le Garrec
14h – 16h	Mme Tesson – M. Quenot	M. Quenot - Mme le Maire
16h – 19h	M. Bonnin – M. Coupez	Mme Orlandella – M. Bonnin

Affichage des 2 tours : panneau à la Mairie

→ **Urbanisme** : 18 communes (sur 38) du canton de Brazey, se sont opposées au transfert de la compétence « urbanisme » à la Communauté de Commune Rives de Saône. La commune, conforme à son choix pris lors de réunion de conseil du 7 avril, conserve son autonomie, avec instruction des dossiers par le PETR d'Auxonne ;

→ **SIARGS** (Syndicat Affluents Rives Gauches) : Ce syndicat concerne 12 communes du territoire, dont la commune de Labryère. Il assure l'entretien de la rivière qui la traverse et ses abords. A compter du 1^{er} janvier 2018, les compétences de ce syndicat devraient être transférées à la Communauté de Communes. Chaque année, les communes concernées alimentent le budget du syndicat, soit 1 780 € pour 2017 pour notre commune. Lors de son Assemblée Générale, Mme le Maire s'est abstenue quant à l'attribution de cette somme si ce syndicat est transféré à la Communauté de Communes.

→ **Eglise** : Un devis a été établi pour le remplacement du mécanisme de l'horloge. Il s'élève à 721,37 € TTC. Une subvention a été sollicitée auprès de l'association « La Sauvegarde du Patrimoine » qui attribue une aide de 500€. Les travaux seront effectués en 2017.

→ **Commande groupée de fuel** : un document d'information sera remis courant Mai dans les boîtes aux lettres ;

→ **Annuaire de téléphone** : En fin d'année 2016, il a été constaté que les abonnés n'ont pas tous été destinataires de l'annuaire téléphonique (changement de société de distribution). Pour ceux qui en sont privés, ils peuvent s'adresser au service des pages jaunes au n° suivant : 01 46 23 30 00 en communiquant leur n° d'appel.

→ **Entretien de notre territoire** : 2 agriculteurs retraités ont effectué, sur une demi-journée, des travaux d'entretien (déboisement) du « Pont de la Banne ». Action inaperçue, nécessaire et chaleureusement remerciée.

→ **Désagrément** : Des administrés se plaignent d'aboiements intempestifs de chiens qui sont une gêne permanente pour le voisinage. Il est impératif que les propriétaires des bêtes prennent conscience de ce désagrément et fassent le nécessaire pour le respect et la quiétude de chacun.

→ **8 Mai à 11h** : Commémoration de la 2^e Guerre Mondiale au Monument aux Morts. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

→ **RAPPEL - Cartes d'identité** : Désormais les démarches administratives sont à effectuer à la Mairie de Seurre.

→ **CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES** : Samedi 15 Avril à 10h 30 - Rendez-vous à la Mare pour les enfants
Les petits seront accompagnés par un parent.

La séance est levée à 21h 40.

Le Maire – Mme Odile Dervier